

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2023

L'an 2023 et le 4 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

Absents excusés : Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Alexandre QUINOT

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 29/08/2023

Date d'affichage : 30/08/2023

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 08/09/2023

et publication ou notification : 08/09/2023

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30 et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Conclusion d'un bail petite parcelle**
- **Admission en non-valeur sur le budget annexe de l'eau**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 27 juin 2023
- Etude de devis et réactualisation du devis des travaux des châteaux d'eau (menuiserie)
- Renouvellement de la convention de déneigement
- Demande de modification d'un chemin d'exploitation
- Demande de travaux de voirie
- Questions diverses : (projet d'achat d'un chargeur tracteur John Deere, achat miroir de sécurité ...)

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal des 27 juin 2023

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 27 juin 2023.
Le procès-verbal du 27 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-37 Réactualisation du devis des travaux des châteaux d'eau (menuiserie)

Monsieur le Maire explique que les travaux relatifs à la réfection des menuiseries des châteaux d'eau prévus en 2020 n'ont pu être réalisés qu'en 2023.

Vu la délibération n°2020-43 en date du 10 septembre 2020, relative à la réfection des châteaux d'eau,
Considérant que la crise sanitaire a engendré des retards et des hausses de tarifs,

L'entreprise Messéant a été contrainte de modifier ses tarifs et de réactualiser les devis comme suit :

| Travaux menuiserie | Devis accepté en 2020 | Devis réactualisé en 2023 | Différence |
|---------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Greneville | 7 284,18 € HT 8 741,02 € TTC | 8 183,86 € HT 9 820,63 € TTC | 899,68 € HT 1 079,61 € TTC |
| Guignonville | 6 891,82 € HT 8 270,18 € TTC | 7 931,23 € HT 9 517,48 € TTC | 1 039,41 € HT 1 247,30 € TTC |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE la réactualisation du devis de l'entreprise Messéant d'un montant de **8 183,86 € HT**, soit **9 820,63 € TTC** pour les travaux de menuiserie des châteaux d'eau de Greneville soit une augmentation de **1 079,61 € TTC** ;
et **7 931,23 € HT**, soit **9 517,48 € TTC** soit une augmentation de **1 247,30 € TTC** pour les travaux de menuiserie des châteaux d'eau de Guignonville.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-38 Renouvellement de la convention de déneigement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler pour quatre ans le partenariat avec le Département concernant le déneigement des voies communales et la mise à disposition de la lame.

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET a répondu favorablement au renouvellement de cette convention.

Monsieur Christophe LEJEUNE a également proposé ses services.

Considérant l'intérêt du département et de la commune de Greneville-en-Beauce d'organiser le déneigement des routes départementales et communales afin d'assurer la sécurité des usagers,

Considérant que dans cet objectif, le recours aux agriculteurs apparaît indispensable pour assurer, en appui des collectivités gestionnaires de voiries concernées, un déneigement cohérent et optimisé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement pour 4 ans de la convention relative au déneigement des routes départementales et communales, avec le département du Loiret.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer les Conventions Tripartites entre la commune, le Conseil Départemental et les agriculteurs.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-39 Conclusion d'un bail petite parcelle

Suite à l'achat de la parcelle 163 ZW 16, en 2018, la commune souhaite louer ce terrain aux mêmes conditions que les autres parcelles agricoles lui appartenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de conclure un bail pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023. Ce bail sera tacitement reconduit d'année en année à défaut de congé donné par écrit par l'une ou l'autre des parties au moins six mois avant l'expiration du bail.

FIXE le prix à 7 qx /ha soit 173,74 € / ha, ce qui fait :

92,08 € pour une superficie de 0 ha 53 a 00 ca au lieu-dit « Le Moulin » Section 163 ZW Parcelle 16.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-40 Admission en non-valeur budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'admettre en non-valeur une somme non recouvrée sur le budget annexe de l'eau,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant placé en non-valeur, sur le budget annexe de l'eau pour un montant de **3 086,68 €**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de **2 393,01 €** qui fera l'objet d'un mandatement sur le compte budgétaire 6541.

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541 | 3 086,68 € | 2 393,01 € |

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

Demande de modification d'un chemin d'exploitation

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET souhaiterait modifier un chemin d'exploitation pour permettre le franchissement rapide d'une rampe d'irrigation. Les parcelles concernées sont les suivantes : YC 22, YC 62, YC 63, YC 23 et YC 24 « le bas de la motte ». Monsieur le Maire explique que cette demande nécessite le passage d'un géomètre et l'établissement d'un acte notarié. Il propose de donner un accord anticipé tacite. Le Conseil Municipal approuve la modification du chemin d'exploitation à l'unanimité.

Demande de travaux de voirie

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier pour une demande de travaux au 33 ter rue de la croix blanche. Le sous-sol du propriétaire est souvent inondé lorsqu'il pleut. Pour le Maire, la commune n'est pas responsable mais il serait souhaitable de trouver une solution. Le Maire propose de réaliser un bac décanteur et de rédiger une convention avec le propriétaire pour qu'il est en ait la charge et l'entretien.

Monsieur Patrick ARNAULT demande à quel endroit serait réaliser ce bac.

Le Maire répond qu'il serait créé dans le chemin.

Monsieur Alain LOISEAU propose d'intégrer des plans à la convention.

Questions diverses

Projet achat chargeur tracteur John Deere

L'agent technique souhaiterait un chargeur sur le tracteur afin de faciliter et de limiter la pénibilité de son travail en évitant de charger des déchets verts à la pelle.

Deux devis ont été étudiés et semble onéreux par rapport à l'utilisation qui pourrait en être faite. Par ailleurs, équiper le tracteur d'une fourche ne semble pas être une solution optimale (.....)

L'équipe municipale a compris et entendu la requête de l'agent et propose de chercher un tracteur d'occasion avec une fourche intégrée.

Achat miroir sécurité suite accident place Saint Félix

A la suite de l'accident survenu le 4 août 2023 au 1 place Saint Félix, le miroir de sécurité a été cassé et le trottoir endommagé. Quelques devis ont été reçu pour changer le miroir de sécurité. Le devis de l'entreprise Altrad pour un montant de 1 087,20 € devra être envoyé en urgence auprès de notre assureur.

La réparation du trottoir n'est pas garantie par notre contrat, son indemnisation est subordonnée à l'obtention du recours auprès de la partie adverse.

Réparation panneaux directionnels place Saint Félix

A la suite du deuxième accident survenu le 29 août 2023, les panneaux directionnels ont été endommagés. Le département doit être contacté pour faire un état des lieux et trouver d'éventuelles solutions pour éviter les accidents dans ce carrefour dangereux.

Aides alimentaires

Une aide sociale a été demandée à la commune par un administré. Le Maire rappelle que les ressources et charges du foyer doivent être étudiées par une assistante sociale (ou par la commission d'aide sociale) pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide alimentaire.

Préparation des portails du cimetière de Greneville en Beauce

Monsieur Guy ALÈGRE indique que le démontage des portails du cimetière de Greneville en Beauce doit avoir lieu obligatoirement avant la semaine 39 (25 au 29 septembre 2023) pour que l'entreprise Pithimetal procède aux travaux de rénovation de peinture.

Stationnement dangereux

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET souhaiterait qu'un rappel soit effectué afin d'enrayer le stationnement dangereux dans le virage rue de l'archelier. Un courrier doit être adressé aux propriétaires concernés pour les obliger à stationner les véhicules dans leur propriété.

Achats divers

Monsieur Alain LOISEAU propose de réfléchir à l'achat d'une caméra afin de dissuader les éventuelles tentatives de cambriolage sur les bâtiments techniques.

Monsieur Alain LOISEAU explique qu'il serait envisageable de changer le matériel de sonorisation devenu obsolète (micro et enceinte).

La séance est levée à 22h55

Ont signé les membres présents,

Le Maire,
Jean-Louis BRISSON

